



**MAIRIE DE
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 janvier 2019 à 19h30

Document affiché à l'Hôtel de Ville le **22/01/2019**
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales
Pour le Maire et par délégation,

ACTES

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 14 janvier 2019.

Présents : Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Roger VOLAT, Christine BURKHARDT, Nicole POLIGNY, Christophe GIRAUD, Estelle GAZET – Adjoints, Andrée LAFAYE, Françoise DE GARDELLE, Bernard DELAVault, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Bruno BOUVIER, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Claude RESSAUT, Benoît FLUCKIGER, Sylvie THEVENIOT, Thierry GUILLAUMIN, Hélène DAVIET.

Excusés : Monsieur Bernard COULON qui a donné pouvoir à Madame Nicole POLIGNY
Madame Chantal CHARMAT qui a donné pouvoir à Madame Estelle GAZET
Madame Danièle BESSAT
Monsieur Eric CLEMENT qui a donné pouvoir à Monsieur Claude RESSEAU
Madame Muriel DESHAYES qui a donné pouvoir à Monsieur Christophe GIRAUD

Absents : Madame Sandra MONZANI
Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU
Monsieur Jérôme THUIZAT

Quorum : Dix-neuf Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.

Secrétaire : Madame Estelle GAZET.

Monsieur Emmanuel FERRAND accueille les participants.

Il propose de procéder à l'adoption des procès-verbaux de la réunion du 27 novembre 2018, ce qui est accepté à l'unanimité.

Il rend compte des Décisions prises par ses soins en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

Acte : **Délibération n° 01 du 13 janvier 2019 (20190113_1DB01) :**
Salle Mirendense – Dispositions d'exploitation vis-à-vis des prescriptions de sécurité

Objet : **3.6 Autres actes de gestion du domaine privé**

Vu le Procès-verbal de la Sous-commission Départementale de Sécurité en date du 05 mars 2018, le Conseil Municipal unanime arrête les dispositions nécessaires s'agissant des conditions d'exploitation de la Salle Mirendense.

Acte : **Délibération n° 02 du 13 janvier 2019 (20190113_1DB02) :**
Domaine – Rétrocession d'un délaissé de voirie Allée des Rossignols

Objet : **5.7 Intercommunalité**

Considérant que cette cession est sans conséquence sur la circulation des usagers sur la voie publique et sur l'accès des riverains à leurs propriétés et vu l'avis préalable du Service du Domaine du 03 décembre 2018, le Conseil Municipal unanime prononce le déclassement d'un délaissé de voirie appartenant à la Commune sous les références cadastrales AE 288 Allée des Rossignols pour une surface de 19 m² et en autoriser la cession à l'Euro symbolique.

Acte : **Délibération n° 03 du 13 janvier 2019 (20190113_1DB03) :**
Zones d'activité économiques – Transfert à la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne

Objet : **5.7 Intercommunalité**

Vu la Délibération du 06 décembre 2018 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne adoptant le transfert au profit dudit Etablissement des 6 zones d'activités du territoire et décidant des modalités de ce transfert en application de la Loi « NOTRe », le Conseil Municipal unanime approuve le projet qui lui est soumis.

Acte : **Délibération n° 04 du 13 janvier 2019 (20190113_1DB04) :**
Programmes d'équipement – Demandes de subventions

Objet : **7.5 Subventions**

Considérant que l'équipement en borne Wi-Fi publique des sites de la Mairie et de l'Ile de la Ronde dont l'objectif est de favoriser l'accès de la population permanente et de la population de passage à des points d'entrée Internet gratuits est éligible à une aide financière du Département de l'Allier au titre du dispositif de soutien à la mise en place de points d'accès Wi-Fi publics, le Conseil Municipal unanime confirme la réalisation des travaux et solliciter la participation financière précitée.

Acte : **Délibération n° 05 du 13 janvier 2019 (20190113_1DB05) :**
Taxes et produits irrécouvrables – Extinction de créances

Objet : **7.10 Divers**

Vu la demande de le Trésorière municipale, le Conseil Municipal par 20 voix contre 3 refuse d'admettre en créances éteinte diverses créances sur le Budget annexe de la Régie municipale d'assainissement pour un montant total de 337,76 €.

Acte : **Délibération n° 06 du 13 janvier 2019 (20190113_1DB06) :**
Finances – Débat d'orientation budgétaire

Objet : **7.1 Décisions budgétaires**

Après avoir rappelé que le Débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du Budget primitif, Madame Christine BURKHARDT fait un exposé détaillé sur le contexte et les perspectives économiques mondiales et nationales et sur la situation financière de la Commune par rapport aux Communes de même strate démographique.

Elle insiste sur une gestion raisonnée des ressources, malgré des budgets de plus en plus serrés.

Concernant les projets en cours, Monsieur Emmanuel FERRAND évoque la restauration de l'église, la poursuite des travaux de voirie de la Route de Briailles, la mise en valeur des Cordeliers, la rénovation de la passerelle, la réhabilitation du bâtiment de la rue des Echevins pour y installer la bibliothèque et la rénovation du chauffage de la Mairie.

Il explique que le financement de ces équipements devra peser le moins possible sur le fonctionnement avec un recours limité à l'endettement et que les moyens nécessaires devront être dégagés pour rechercher un maximum de subventions de la part des différents partenaires.

Il confirme que l'objectif du Gouvernement de contenir les dépenses de fonctionnement des Communes devra amener à se poser les bonnes questions et à faire des choix.

L'assemblée prend acte des interventions et Monsieur Emmanuel FERRAND remercie les participants.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 22 janvier 2019
en application des dispositions de l'article L.2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire

Emmanuel FERRAND